## POUR ÊTRE CANDIDAT(E), QUE FAIRE ?

- Tu habites impérativement Sézanne et tu es scolarisé(e) à Sézanne.
- Tu retires un formulaire de candidature dans ton établissement scolaire ou en mairie. Tu peux aussi les télécharger sur le site Internet de la mairie.
- Tu remplis ce formulaire et tu fais remplir l'autorisation parentale.
- Tu les retournes, dûment signés, directement en mairie ou au responsable de ton établissement scolaire (date limite le 27 mars 2015).
- Tu rédiges ta profession de foi (un texte expliquant tes motivations, ton projet). C'est ce programme électoral qui sera affiché dans ton établissement scolaire et en mairie, 8 jours avant la date des élections soit entre le 30 mars et le 3 avril 2015.

## COMMENT VOTER ?

Le vote sera organisé par la mairie dans chaque établissement scolaire entre le 7 et le 10 avril 2015.

# CONSEIL MUNICIPAL DE JEUNES

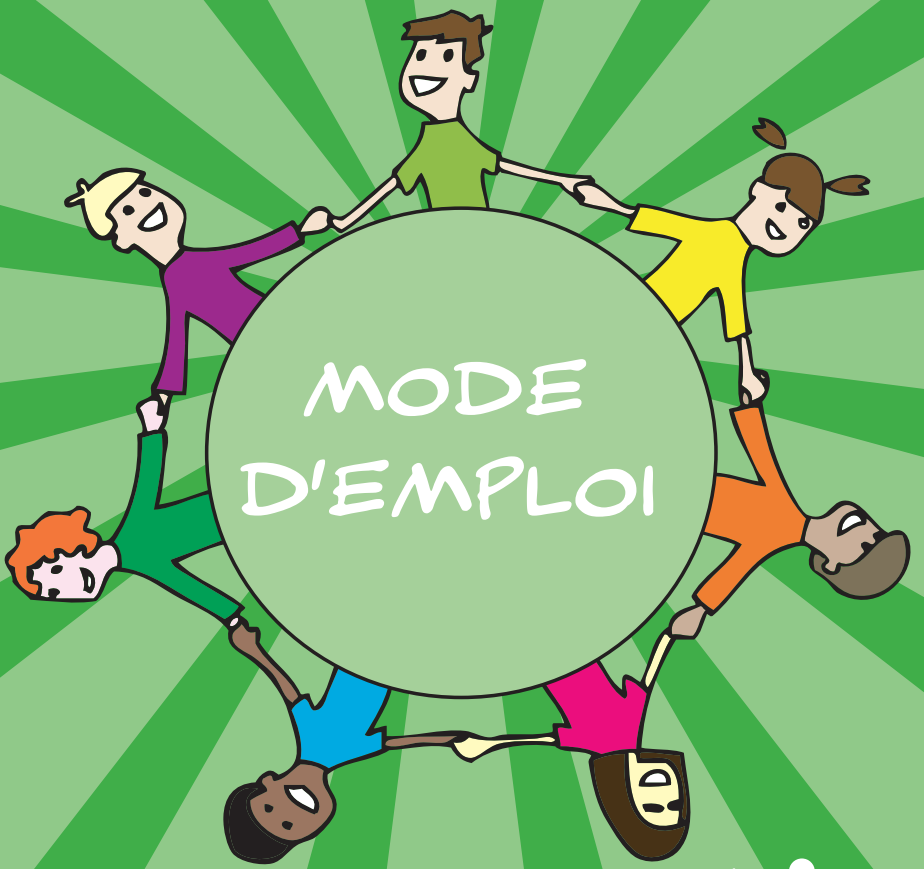

## MODE D'EMPLOI

Sézanne

## POURQUOI UN CONSEIL MUNICIPAL DE JEUNES ?

- Pour que tu agisses pour ta commune en menant des projets innovants et utiles jusqu'à leur réalisation.
- Pour que tu aies un espace de parole et d'expression.
- Pour que tu puisses échanger avec tes camarades et avec les adultes.
- Pour favoriser ton apprentissage de la démocratie.
- Pour représenter tes camarades et être la voix de la jeunesse de Sézanne.

## QUI PEUT PARTICIPER ?

Toi, jeune Sézannais(e) en classe de CM2, CLIS, 6ème ou 5ème, scolarisé(e) dans un établissement scolaire de Sézanne.

## COMMENT FONCTIONNE UN CONSEIL MUNICIPAL DE JEUNES ?

En étant Conseiller Municipal Jeune, tu échanges des idées et choisis avec tes camarades les projets sur lesquels vous souhaitez travailler.

Le travail s'organise en commissions, une fois par mois, hors temps scolaire.

## QUEL EST LE STATUT DU CONSEILLER MUNICIPAL JEUNE ?

- Tu es élu(e) pour 2 ans (renouvelable une fois), sauf le 1er mandat qui sera plus court (il s'achèvera à l'automne 2016).
- Tu représentes les jeunes Sézannais en travaillant sur des projets pour ta ville.
- Tu participes activement aux commissions mensuelles et aux Conseils Municipaux de Jeunes qui se réuniront 2 ou 3 fois par an.
- Tu seras convié(e) aux cérémonies commémoratives et aux cérémonies officielles.

## CONSEIL MUNICIPAL DE JEUNES

MAIRIE DE SÉZANNE
PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE
51120 SÉZANNE

SABINE VELTZ EN MAIRIE
TÉL. : 03 26 80 76 01

AURÉLIE FORT, L'ANIMATRICE
TÉL. : 06 77 80 04 49
WWW.VILLE-SEZANNE.FR